



**MUNICIPALITE  
DE  
VILLARS-SOUS-YENS**

Villars-sous-Yens, juin 2024

## **Greffe municipal - horaire d'été**

Cher-e-s habitant-e-s,


Nous vous communiquons l'horaire d'été du bureau communal, à savoir :

**Ouvert du 1<sup>er</sup> au 19 juillet et du 5 au 16 août**

Les mardis soir de 18h à 19h30

Les mercredis matin de 8h à 11h30

**Fermé du 22 juillet au 2 août**

 Si vous avez besoin d'une carte d'identité, d'une attestation de domicile ou de tout autre document urgent, pensez-y avant le mercredi 17 juillet. Durant la fermeture du greffe et en cas d'urgence, vous pouvez joindre les membres de la Municipalité (coordonnées sur notre site internet indiqué ci-dessous ainsi qu'au pilier public).

Réouverture à l'horaire habituel dès le lundi 19 août 9h.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un très bel été et vous adressons nos salutations les meilleures.

La Municipalité

**Lire au verso**